

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
17 janvier 2023	9	0	1	2	0

Vote(s) pour : 10

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 janvier 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURG Y Présidente du SERM

Point n° 5 : Embauche d'un responsable réseaux

Le Comité Syndical

VU le code général de la fonction publique ; « notamment les articles L313-1 et L332-8 » ; articles notés dans le rapport présenté aux élus ,

- **CONSIDERANT** l'intérêt pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de conforter son effectif ;

DECIDE

- **DE DECIDER** d'embaucher un agent de catégorie A (filière technique statutaire ou contractuel suivant le profil du candidat retenu) pour assurer la fonction de responsable réseaux ;

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;

- **DE CHARGER LA PRESIDENTE** de faire publier les annonces réglementaires, choisir le candidat, procéder à son recrutement ainsi que toutes les opérations en lien avec cette création de poste ;

- **DE PRENDRE ACTE** de l'adhésion du SERM au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle et **DE PREVOIR** les charges correspondantes.

La Présidente du SERM



Rachel BURG Y